

AFFAIRE N° 33. - Autorisation de faire effectuer des travaux en régie par le Service des Ponts et Chaussées.

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous demande l'autorisation de faire effectuer des travaux en régie par le Service des Ponts et Chaussées à :

- Deux Canons
- et Boucan Launay

(réparations des dégâts causés par le cyclone "Denise")

Je mets la question aux voix.

*Le Secrétaire Général,
Signé: J. Chuchard*

Adopté à l'unanimité.

M. EVAN demande la parole et appelle l'attention du Conseil Municipal sur le bâtiment de l'ancienne gare du C.F.R. sis Place Etienne Regnault qui, depuis sa désaffectation, abrite le Foyer des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Réunion.

Il souhaite que ce bâtiment, aux murs épais et à la toiture étanche construit par les ouvriers de l'époque, ne soit pas détruit parce qu'il représente pour les générations futures le travail bien fait qu'avaient exécuté de leurs mains des anciens.

Il forme le vœu que le Conseil Municipal demande au Service de l'Urbanisme de maintenir ce bâtiment dans le projet d'ensemble du front de mer.

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je pense que par un vœu que je souhaite unanime, le Conseil demande que cette gare soit maintenue dans le plan d'ensemble des constructions qui seront édifiées à l'emplacement des bâtiments de l'ex-CFR et qu'elle reste attribuée aux Anciens Combattants.

Je mets la proposition aux voix.

M. CHANE.KUNE. - D'après les plans qui ont été établis, je crois qu'il sera assez difficile de conserver ce bâtiment. On pourrait, cependant, demander au Ministère de l'Urbanisme et de la Construction que dans cet ensemble un local soit réservé aux Anciens Combattants.

M. BÉDIER. - Je rejoins mon collègue EVAN sur ce point et souhaite que ce bâtiment ne soit pas détruit.

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, vous avez entendu l'observation de notre collègue CHANE.KUNE, je mets aux voix la proposition de M. EVAN.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé,
M. Denis le 18
Avril 1966,
M. le Préfet,*